UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

ARRETE N°UCA-2017-097

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'élection de Monsieur Mathias Bernard, en date du 16 décembre 2016, à la présidence de l'université Clermont Auvergne ;
Vu l'avis favorable du conseil de l'école doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion du 19/09/2016 ;
Vu l'avis favorable de la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Clermont Auvergne du 31/01/2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Martine AUDIBERT est nommée Directrice de l'École Doctorale des sciences économiques, juridiques, politiques et de gestion à compter du 31/01/2017

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 31 janvier 2017.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD

Vu et pris connaissance, le 13/02/2017	Martine AUDIBERT	

- *Transmis au contrôle de légalité le* 14.02.2017
- *Publié le* 14.02.2017

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*